

Marloie, le 11 mai 2017



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CLDR Belvaux, le 9 mai 2017

Présents :

- Christophe DAVIN (Président), Corine MULLENS (Vice-Présidente), Jean-Pol LEJEUNE, Albert MANIQUET, Françoise LEBEAU, Natasza BONNET, Joseph BRISBOIS, Florence DE CRAWHEZ, Myriam GATEZ, Etienne GRIFFE, Charlotte DE HENEAU, Françoise GUYOT, Claude HAYET, Alain HENRARD, Roxane VERDEUR, Gerda KERRINCKX, Anne-Françoise LOOP, Louis MELIGNON et May DUBOIS, membres de la CLDR ;
- Annick LOUIS, future membre de la CLDR (en remplacement de P. CORBEEL, démissionnaire) ;
- Pierre JACOBS, Stéphanie GALLAND, Carine DECHAUX, Lévi DELMAIL, Michel PERET, personnes ressources invitées ;
- Catalin TURLICA et Jean-Philippe HAMAL, bureau Aménagement sc, auteur du PCDR ;
- Séverine SCHONNE et Alain JACQUET, Fondation rurale de Wallonie.

Excusés :

- Thierry LAVIS, Rudy THERASSE, Nicole MARTIN, Gwenaël DELAITE, Alain HUBERT, Jean-Paul MARSIGNY, Pascal LEPERE, membres de la CLDR ;
- Jean-Mary PINSON, invité en tant que Président CCCA – personne ressource ;
- Isabelle HALIN, agent relais à l'administration communale.

Monsieur Christophe DAVIN, Président, accueille les participants et souhaite la bienvenue à Madame Annick LOUIS de Briquemont - qui rejoint la CLDR en remplacement de Madame CORBEEL.

Fidèle à son habitude, le Président brosse le portrait du village qui accueille la réunion de ce soir : Belvaux. *« Le beau val, la belle vallée...ce qui confirme la beauté du site. Belvaux est un village de Calestienne situé dans le Parc National Lesse & Lomme, il vous enchantera par les splendides maisons en pierre du pays ainsi que par sa nature luxuriante. Les habitants du village ont hérité du sobriquet caracolis du fait que pendant des décennies les Belvallois ont fait l'élevage d'escargots. Le Gouffre de Belvaux : c'est à cet endroit que la rivière « La Lesse » s'enfonce dans le sol calcaire du massif de Boine par un vertigineux siphon profond d'une cinquantaine de mètres. Il y a plus de 100.000 ans que la rivière a choisi ce chemin souterrain »* (Source : <http://www.rochefort.be/commune/a-propos-de-rochefort/les-villages/belvaux>).

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Les participants ont reçu le compte-rendu de la réunion de CLDR du 18 avril 2017 et ont pu en prendre connaissance. Chacun est invité à faire part de ses remarques.

Le compte-rendu est approuvé sans modification et sera mis en ligne sur le site www.rochefort-odr.info.

2. VALIDATION DU DIAGNOSTIC ET DES ENJEUX – RENCONTRE AVEC DES PERSONNES RESSOURCES

Rappel du contexte

Lors de la réunion de CLDR précédente, les participants ont passé en revue le diagnostic partagé (atouts et faiblesses de la commune croisés avec l'avis des citoyens) ainsi que les enjeux de développement (tout ce qu'il « faut faire » pour un développement harmonieux du territoire de Rochefort). Ces documents - corrigés par l'auteur du PCDR (Bureau d'études Aménagement sc) et envoyés avec le dernier compte-rendu - sont actuellement considérés comme base de travail.

Pour valider ces documents, cette réunion de la CLDR et la prochaine (30 mai à 20h00 à Montgauthier) sont ouvertes à des personnes ressources qui connaissent bien le territoire et sont actives dans différentes thématiques.

L'objectif est aussi de préciser la stratégie et d'arriver ainsi à la définition d'objectifs de développement (« ce que l'on veut et peut faire... »).

Méthode de travail

Avec l'invitation à la réunion, chaque personne-ressource a reçu le diagnostic partagé et les enjeux de développement de Rochefort.

La réunion se structure en **3 temps** :

- a) Un premier tour de table permet à chaque personne-ressource de se présenter et d'expliquer les missions et objectifs de son service, son association...
- b) Dans un second tour de table, chaque personne-ressource fait part de ses avis et remarques sur le diagnostic et les enjeux, éventuellement propose des objectifs pour préciser ces enjeux. Les personnes-ressources sont invitées à s'exprimer dans leur cadre professionnel, mais aussi sur base de leur vécu à Rochefort.
- c) Enfin, une discussion libre permet aux personnes-ressources de réagir aux autres avis, de répondre aux questions de la CLDR...

Durant les deux tours de table, les membres de la CLDR peuvent noter leurs questions sur des post-it, pour alimenter la discussion de fin de réunion.

a) Premier temps : présentations

Après un bref tour de table, les membres de la CLDR écoutent se présenter les personnes-ressources.

- **Pierre JACOBS**, Chef de Corps de la Zone de Police Lesse et Lhomme
Rue de Behogne, 28 à 5580 Rochefort - 084 37 42 50 - ZP.LesseEtLhomme@police.belgium.eu

La Zone de Police a en charge 2 communes : Rochefort et Houyet. Elle s'étend sur 287,6 km² et compte 17.153 habitants (densité de population : 60 habitants/km²). C'est une entité juridique indépendante ; elle rend compte au Collège de Police (les 2 Bourgmestres) et c'est le Conseil de Police (composé de conseillers communaux proportionnellement en fonction des communes) qui valide les grandes décisions (engagement de personnel, adoptions du budget, des modifications budgétaires et des comptes annuels, passations des marchés publics,...). Chaque Zone de Police doit assurer sept fonctionnalités de base : le travail de quartier, l'accueil zonal, l'intervention, l'assistance policière aux victimes, la recherche locale, le maintien de l'ordre public et la circulation. Pour réaliser ces missions de base, la Zone de Police "Lesse et Lhomme" peut compter sur un effectif de 50 policiers et 12 membres du cadre administratif et logistique. L'effectif est resté plus ou moins stable depuis la réforme des polices ; il est nécessaire et devient juste suffisant... La Zone de Police est présente sur les réseaux sociaux via une page Facebook et dispose d'un site internet.
- **Stéphanie GALLAND**, Chef de projet du Plan de Cohésion Sociale (PCS)
Place Roi Albert 1er, 1 à 5580 Rochefort - 084 37 41 81 - stephanie.galland@rochefort.be

Le Plan de Cohésion Sociale (PCS) vise à soutenir les communes qui s'engagent à promouvoir la cohésion sociale sur leur territoire. Le PCS se décline en actions coordonnées au sein de quatre axes : l'insertion socioprofessionnelle, l'accès à un logement décent, l'accès à la santé et le traitement des assuétudes, le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels. Dans certains axes, le PCS mène ses propres actions ; dans d'autres, il soutient des initiatives et acteurs déjà existants. Madame GALLAND travaille à temps plein et sa collègue, à mi-temps principalement pour Jemelle. Elle assure le secrétariat du Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA) ainsi que de celui des personnes handicapées (CCCPH).
- **Carine DECHAUX**, Animatrice-Directrice du Centre Culturel des Roches
Rue de Behogne, 5 à 5580 Rochefort – 084 22 13 76 - ccr.rochefort@skynet.be

Madame DECHAUX habite Briquemont et elle est Directrice du Centre culturel depuis 14 ans. L'infrastructure (enviée par beaucoup !) qui accueille les activités est née en 1993 et le Centre Culturel est reconnu et agréé par le Fédération Wallonie Bruxelles depuis 2001 ce qui lui ouvre la porte aux subventions sur base d'un contrat-programme. 14 personnes (temps pleins et mi-temps) se répartissent les tâches et missions. C'est le Conseil d'Administration qui se charge de valider le programme de la saison culturelle et il y a également un Conseil d'Orientation. Un nouveau décret (2013) réorganise les missions des Centres Culturels. L'action la plus visible est évidemment la diffusion de spectacles... avec une attention accrue à la démocratisation de la culture pour assurer l'accès au plus grand nombre possible. Certaines actions sont moins connues, dont des projets plus ciblés en fonction des thématiques et qui visent certains types de publics (personnes âgées, ruralité,...). Le travail du Centre Culturel se mène en partenariat avec la commune, de nombreuses associations et sponsors. Le tout dans la bonne humeur !

- **Lévi DELMAIL**, Coordinateur d'Accueil Famenne
Rue d'Austerlitz, 56 à 5580 Rochefort - 084 21 10 51 - direction@accueil-famenne.be

L'asbl Accueil Famenne est distincte de l'atelier Saint-Vincent et de La Farandole. Accueil Famenne a pour but l'action sociale (principalement aide alimentaire, logement d'urgence, mazout, vêtements). L'asbl souhaite lutter contre l'exclusion sociale et recréer du lien entre tous. Pour ce faire, elle met en place différentes activités ludiques, créatives, éducatives, sportives, en semaine et en journée. Un restaurant social permet également de se restaurer à prix démocratique et surtout, de se retrouver. L'asbl gère 2 magasins de seconde main sur base de dons (meubles et bibelots + vêtements de seconde main à Jemelle). 20 personnes (soit 16 équivalents temps-plein et 2 mi-temps communaux) travaillent pour l'asbl, aidés par 80 bénévoles. Accueil Famenne c'est aussi la location de salles, la préparation de repas livrés dans les écoles, l'accueil de camps, de retraites... L'asbl travaille en collaboration avec la commune, le PCS... dans le but de (re-)créer un véritable tissu social sur Rochefort.

- **Michel PERET**, Premier assistant au DNF, cantonnement de Rochefort – 084 22 05 80
Rue de Sauvenière, 16 à 5580 Rochefort– 0477/78.13.83 - michel.peret@spw.wallonie.be

Monsieur PERET habite à Navaugle depuis 8 ans et travaille au DNF depuis 15 ans. Le cantonnement de Rochefort (Direction de Dinant) couvre les communes de Havelange, Somme-Leuze, Hamois, Ciney... et Rochefort. Monsieur PERET est brigadier de la partie sud du cantonnement (commune de Rochefort) et gère une équipe de 5 agents (trianes). Le DNF assure la gestion des forêts soumises au régime forestier, c'est-à-dire des administrations publiques (Communes, CPAS, Fabrique d'Eglise) et de la Région wallonne. Il met aussi en œuvre les lois sur la conservation de la nature (Natura 2000, gestion de réserves, surveillance de sites...), sur la chasse et sur la pêche en concertation avec les milieux concernés. Le DNF assure la surveillance des activités ayant un impact sur l'environnement (activités récréatives, travaux...).

- **Jean-Pol LEJEUNE**, Président de Gamedella
Rue de la Lhomme, 53/A à 5580 Jemelle - 084/21.07.53 - secretariat@gamedella.be

Gamedella est une ASBL qui se divise en 3 pôles d'activités distincts. Elle poursuit son but par différents moyens, notamment en mettant en place des espaces de création, d'animation, d'apprentissage, de développement d'une citoyenneté critique et responsable. Elle concourt à ses objectifs au travers :

- d'une Maison des Jeunes pour les 11-26 ans
- de l'Aide aux Devoirs pour les 6-12 ans
- d'une Maison de Quartier ouverte à tous

b) Second temps : avis sur le diagnostic et les enjeux

Au cours d'un second tour de table, les personnes-ressources sont invitées à donner leur avis sur le diagnostic partagé du territoire et les enjeux identifiés (documents reçus avec l'invitation à la réunion).

Pierre JACOBS : cette démarche de diagnostic est très intéressante, surtout lorsqu'elle est croisée avec d'autres diagnostics plus ciblés (Plan zonal de sécurité par exemple). L'intérêt est d'aborder une problématique non seulement en partenariat mais aussi en mutualisant les forces vives.

Une considération générale : à la lecture du diagnostic du PCDR, il s'avère que les préoccupations des habitants ne sont pas forcément similaires à celles de la Police, surtout en ce qui concerne la

criminalité... et c'est tant mieux ! C'est rassurant de voir que ça ne transparait pas de manière excessive dans l'avis des habitants ; les problèmes de sécurité ne prennent pas une place exagérée.

Monsieur JACOBS a relevé 2 aspects essentiels :

- 1) Ce qui est lié à l'environnement et aux déchets en particulier. La Police y travaille, mais pas seule ; différents acteurs peuvent intervenir aussi (DNF, Région...) La Police est bien consciente de cette richesse environnementale et s'attèle à la protéger, particulièrement via les agents de quartiers (procès-verbaux lorsque des infractions sont constatées). Néanmoins, il devient difficile d'identifier et de punir les auteurs d'actes de dépôts sauvages car le Parquet (= autorité judiciaire, autorité de première ligne pour la Police) refuse de faire certains réquisitoires par exemple pour savoir à qui appartient le n° de carte bancaire trouvé sur un papier dans un dépôt sauvage.
- 2) Ce qui relève de la sécurité routière, un sujet qui revient régulièrement dans tous les villages et même les grandes villes (et qui est souvent prioritaire, même devant les faits de criminalité !). La Police travaille en prévention et en répression. 25% des accidents sont des accidents avec lésions corporelles ; il est donc nécessaire de faire de la sensibilisation au port de la ceinture de sécurité, à la consommation d'alcool,... Au niveau vitesse, la Zone de Police dispose de radars préventifs, soit fixes, soit mobiles. Ils sont placés en fonction de constatations sur le terrain, d'informations remontées par les habitants ou le politique. Il y a 2 boîtiers pour des radars répressifs à Rochefort (peu productifs avec moins d'1% d'infractions, effet dissuasif plutôt que répressif). La Zone de Police partage un radar avec 3 zones voisines (1 semaine/mois sur la commune de Rochefort) ; si on ajoute le lidar (8 semaines/an), ça fait un total de 20 semaines par an de contrôles répressifs sur la commune.

La Police a une définition très précise du point noir (= portion de voirie de 100 mètres où se sont passés 3 accidents avec lésions corporelles sur l'année) mais n'en constate aucun sur le territoire de Rochefort et ce depuis plusieurs années. Le terme « accidentogène » repris dans le diagnostic du PCDR correspond à des endroits « dangereux ». Mais, souvent l'insécurité est une perception, qui ne se vérifie pas dans les statistiques. Ainsi, les évolutions du nombre d'accidents et de véhicules roulant à une vitesse excessive sont stables. L'aménagement de certains sites est une bonne chose, mais c'est à charge du gestionnaire de la voirie (Région ou commune) et la Police ne peut que donner des avis et des conseils.

Stéphanie GALLAND : le PCS a aussi réalisé un diagnostic pour les besoins de son programme d'actions 2014-2019. Globalement, le PCS retrouve ses propres préoccupations dans le diagnostic et les enjeux du PCDR. Les problématiques essentielles à ses yeux sont : l'individualisation et la mobilité. Certaines actions en cours vont permettre d'apporter une réponse aux besoins exprimés, par exemple :

- 1) Mise en place d'un salon des associations – 20 août 2017 – avec la présentation à la population de tout ce qui existe au niveau associatif.
- 2) Enquête auprès des aînés : 2250 questionnaires ont été envoyés pour mieux cibler les besoins et attentes des aînés et pouvoir y répondre de manière adéquate. Le taux de réponse est très satisfaisant (20% soit 460 réponses) et les résultats sont en cours d'analyse.

Carine DECHAUX : les pistes détectées dans le PCDR sont similaires à celles identifiées pour le Plan de Cohésion Sociale ou le contrat-programme du centre culturel, à la différence près que le Centre Culturel a pour mission d'y travailler par le biais d'outils culturels. De grandes questions sont récurrentes dans les différentes approches : comment être en lien avec les gens ? Comment travailler avec les jeunes et leur permettre de s'exprimer ? Comment conserver la mémoire locale immatérielle ? Comment favoriser des lieux de paroles ? ...

Certains aspects du diagnostic et des enjeux demandent des éclaircissements et précisions.

Un enjeu reprend le principe « d'améliorer la fréquentation des activités culturelles ». Carine DECHAUX précise qu'elle trouve réducteur de concevoir les gens comme des consommateurs de

culture uniquement, comme un public à attirer. Il faudrait travailler davantage sur la participation, favoriser le débat citoyen, développer des outils avec les acteurs culturels... Il faut choisir ensemble vers quoi on veut aller, comment... Les questions vont dans le même sens par rapport à « mieux intégrer les jeunes » et « accompagner les aînés ».

Pour les aînés, le Centre Culturel travaille énormément au développement d'activités intergénérationnelles. Peut-être ne sont-elles pas encore assez connues ou ne répondent-elles pas à certains besoins ?

« Améliorer la communication vers les habitants » demande également des précisions : à quoi, vers quoi ?

Par rapport à une demande accrue de décentralisation, Madame DECHAUX fait part d'expériences passées très heureuses (collaborations avec les comités de village) mais aussi malheureuses... S'il se passe quelque chose dans un village, c'est parce qu'un groupe a été porteur. Le Centre Culturel est ouvert à ce type de collaboration mais ne veut pas « imposer ». Une collaboration avec une association locale est donc indispensable, d'autant que décentraliser une activité demande beaucoup plus de travail au Centre Culturel que rester dans ses locaux.

Au niveau évolution, les activités du Centre Culturel se sont fort diversifiées, aussi bien en spectacle qu'en travail de fond. Les personnes qui ont un lien de près ou de loin avec le Centre Culturel sont très nombreuses, mais un trou existe dans le public des jeunes et jeunes adultes. Les activités du dimanche après-midi fonctionnent bien (sentiment d'insécurité des plus âgés quand il s'agit de venir aux spectacles en soirée, difficultés de mobilité de nuit...). Le travail de fond réalisé avec des jeunes est essentiel : il amène de nombreuses questions par rapport à l'emploi, au statut social, à la place des jeunes dans la société... Les personnes plus fragilisées rentrent en lien avec la culture par des chemins parfois détournés, des activités qui ne se passent pas forcément au Centre Culturel dont le bâtiment constitue parfois un obstacle (symbolique assez difficile à déconstruire).

Lévi DELMAIL : son avis rejoint ce qui a été exprimé par Mmes GALLAND et DECHAUX. Il trouve le rapport diagnostic très positif : il fait bon vivre à Rochefort ! La population est très dynamique et réceptive, le monde associatif est très riche, il existe de nombreuses collaborations ponctuelles ou pas... C'est important de souligner ces éléments positifs et de poursuivre dans cette voie. La présence d'énormément de bénévoles qui gravitent autour des associations et activités est un fait rare et une fameuse richesse.

NB : La commune a mis en place depuis 2 ans le prix du mérite communal pour valoriser les associations qui œuvrent sur le territoire. Le choix est d'ailleurs difficile chaque année !

Au niveau d'Accueil Famenne, il regrette un certain manque de visibilité pour les actions et activités mises en place ; leur image doit être rajeunie. Il est rassurant de voir que chaque personne ayant une problématique sur Rochefort va pouvoir trouver quelqu'un pour l'aider vu la profusion de structures existantes. Mais là où le bât blesse, c'est pour entrer en contact avec la bonne structure, les faire connaître et particulièrement, auprès du public qui en a le plus besoin.

Accueil Famenne, c'est aussi 12 tonnes de vivres distribuées sur Rochefort. L'asbl est stationnaire au niveau des membres qui pratiquent les activités mais constate un nouveau type de public : les personnes en maladie de longue durée qui souhaitent maintenir une vie sociale et des activités. L'asbl remarque une augmentation de la population fragilisée. Elle aide 160 familles mais les bénéficiaires du CPAS ne sont plus les seuls : des personnes qui ont un emploi sont aussi concernées (temps partiel, personnes isolées, personnes âgées avec une petite retraite, personnes sur la mutuelle,...). Les aides sont octroyées sur base de critères bien précis, évalués lors d'une rencontre avec le demandeur (preuves de salaires, de dépenses...). 40 à 50 familles se trouveraient sans nourriture s'ils arrêtaient leur mission d'aide alimentaire. Et il y a encore malheureusement de

nombreuses familles ou personnes dans le besoin (petite retraite) qui n'osent pas franchir les portes pour demander de l'aide.

Michel PERET : le sentiment général au niveau environnemental est plutôt positif. Dans le diagnostic, c'est évidemment l'axe cadre de vie qui l'a le plus interpellé et au sein duquel il peut avoir un impact de par sa mission. Mais, si le DNF a bien des missions de surveillance et d'application du Code forestier en forêt publique, c'est le propriétaire des lieux qui est maître de beaucoup de décisions, peut développer des projets, prendre des initiatives...

La commune de Rochefort bat un record en matière de superficie en Natura 2000. Cette politique est souvent très mal perçue par les propriétaires vu les contraintes y liées. Il faudrait changer cette image négative et se dire que Natura 2000, c'est une opportunité de prendre conscience d'une situation exceptionnelle, une garantie pour ne pas transformer le paysage du jour au lendemain, un mécanisme de défense de l'intérêt commun...

Au fil des années, le DNF constate une évolution positive dans la prise en compte de l'environnement ; les gens sont plus sensibles mais cette évolution est très très très lente. Une évolution des mentalités est nécessaire.

c) Troisième temps : échange questions-réponses

Le Président de la CLDR récolte les post-its sur lesquels figurent quelques questions pour les personnes-ressources. Ces dernières en prennent connaissance et y répondent.

Voici les principales informations ressorties de cet échange.

- **Dans le cadre du salon des associations, un stand sera-t-il consacré au bénévolat (offre et demande) ?**
Ce n'est pas spécialement venu sur la table lors des discussions préparatoires mais chaque association sera libre d'aménager son stand et de présenter ses activités comme elle le souhaite, avec ou sans ses bénévoles.
Le bénévolat semble fonctionner à deux vitesses. D'une part les grosses associations mobilisent de très nombreux bénévoles (plus de 200 pour le Festival du Rire, 80 pour Accueil Famenne...). D'autre part, les petits comités de villages peinent à trouver des volontaires pour les aider à poursuivre leurs activités.
- **Pourquoi ne pas proposer un service de mobilité des villages vers le centre de Rochefort, principalement à destination des publics fragilisés (jeunes, aînés) ?**
C'est en effet un manque au niveau des TEC mais il existe des alternatives... encore trop méconnues. La mobilité pourrait être davantage instituée mais ça demande des bénévoles, de la coordination, du temps... L'inverse est possible aussi, aller avec les activités dans les villages ... mais à condition de s'assurer une réponse de partenaires porteurs du projet et du public !
- **Pourquoi ne pas rafraîchir les bâtiments pour rajeunir l'image d'Accueil Famenne ?**
Effectivement, la façade du bâtiment en pierre, rue d'Austerlitz, mériterait un sablage, mais ce n'est pas la priorité. Récemment, l'asbl a investi 30 000€ pour rénover l'accueil et elle préfère affecter les fonds à la rénovation des appartements pour les personnes dans le besoin afin de les loger décentement. Mais l'asbl est intéressée et lance un appel aux dons ou

aux subsides ☺ (NB : le développement rural n'intervient que sur des propriétés communales).

- **Aide alimentaire : existe-t-il une association qui récolte les invendus ?**

Accueil Famenne s'en charge (Delhaize à Marche, Aldi à Rochefort, en cours de discussions avec Colruyt, invendus de la boulangerie Henneaux à Rochefort...). C'est déjà pas mal et si on veut récolter davantage ou dans les restaurants, il faudrait plus de bénévoles et s'assurer de répondre aux normes imposées par l'AFSCA (chaîne du froid, ...).

- **Qu'en est-il de l'objectif « communes zéro pesticide » ?**

La législation avance dans le bon sens sur cette voie. Le DNF pourrait mener davantage d'actions de sensibilisation. La commune de Rochefort n'utilise plus de pesticides depuis longtemps, quant aux privés, ils doivent respecter la législation.

NB : le « zéro pesticide » implique beaucoup de travail manuel des ouvriers communaux pour entretenir les espaces verts. Il est nécessaire de faire les mentalités sur ce point aussi : quel mal y a-t-il à laisser pousser une herbe entre 2 pavés ?

- **Quelle est la politique en matière d'installation d'élevages industriels ?**

Le DNF est régulièrement interrogé dans le cadre de procédures de permis et il remet alors un rapport objectif, comme prévu par la Loi. Mais, le DNF a juste un rôle d'avis, parmi d'autres instances.

Une demande de permis est effectivement en cours pour un élevage industriel. Le choix du Collège est de suivre l'avis du fonctionnaire technique (établi sur base des avis de différentes administrations, des résultats de l'enquête publique...).

N'y a-t-il pas discordance entre « protection et valorisation du cadre de vie » et l'installation de ce type d'élevage ? Mais il s'agit aussi d'un projet économique...

- **Le DNF mène-t-il régulièrement des actions de sensibilisation (Natura 2000 et autres) ?**

Il existe des publications et, sur demande, le DNF répond aussi présent pour des visites guidées, mène des actions avec le Contrat de Rivière... M. PERET estime que le DNF gagnerait à être plus visible, mieux connu mais ils ne sont pas habitués à communiquer. Informer davantage sur Natura 2000 et ses opportunités pourrait participer à faire changer la vision négative véhiculée sur ce point.

- **Quel est le pourcentage de PV dressé pour des infractions environnementales ?**

Pour la Police, c'est assez faible : une dizaine de PV par an. Les actions de sensibilisation et de conscientisation menées par les agents de quartier sont primordiales ; le dialogue passe avant les sanctions. La Police n'a pas le temps pour amplifier cette mission, mais d'autres services peuvent aussi agir.

NB : la commune va former des agents constatateurs parmi son service technique, ce qui augmentera considérablement le travail de terrain.

- **L'arrière de la bibliothèque est-elle réellement une zone dangereuse ? Est-ce une perception d'insécurité ou bien des faits objectifs ?**

Ce n'est pas un coupe-gorge évidemment mais c'est une zone sensible. La commune et la Police le savent et sont attentives : travaux d'élagage pour dégager les abords, surveillance du coin par les patrouilles de police, à cheval notamment, contrôles ciblés (identité, ...).

NB : plusieurs incidents ont été recensés ces derniers temps à Rochefort et 4 lieux sensibles sont ciblés : le carrefour de Rochefort, le square de l'Amicale, le RAVeL derrière la bibliothèque et le vélodrome (dans le cadre de la gestion d'événements). La commune veut marquer le coup et envisage de placer des caméras de surveillance dans ces lieux (procédure en cours – décision à venir par le Conseil communal). Le matériel devra être performant pour

pouvoir identifier les visages et les plaques d'immatriculation... et s'en servir en cas de soucis. Les écrans de surveillance seront gérés par la police. L'installation pourrait intervenir à l'automne 2017 au square et au centre de Rochefort, puis, après évaluation, dans les deux autres endroits identifiés.

Le Conseil communal va aussi être sollicité pour modifier le règlement de police concernant les heures d'ouvertures des commerces style « night and day » et ainsi éviter les nuisances pour les riverains et les soucis liés à la consommation d'alcool notamment.

3. DIVERS

- Une information sur le Géopark et sur les projets du GAL RoMaNa sera organisée le 6 juin 2017 à 20h00 à Nassogne (Maison rurale), pour les CLDR de Marche-en-Famenne et Nassogne... et la CLDR de Rochefort y est conviée aussi.
- Le 19 mai 2017, l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW) organise son assemblée générale sur le thème de la participation citoyenne. C'est au palais des congrès de Namur.

Prochaine rencontre : **le mardi 30 mai à Montgauthier** (salle de la balle pelote), pour continuer à valider et préciser les enjeux avec d'autres personnes ressources. **Attention, la réunion est prévue exceptionnellement à 20h.**

Fondation rurale de Wallonie
Rue des Tilleuls, 1^E 6900 Marloie
084/21 98 60 famenne@frw.be



MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !
Séverine SCHONNE et Alain JACQUET
Agents de développement